

Image not found or type unknown



Garde d'enfant hors mariage et pacs

Par **raph**, le **23/01/2009 à 22:24**

bonjour,

je viens d'avoir un enfant que j'ai reconnu. malheureusement je me separe de la mere; celle ci me refuse un droit de visite ou de garde. depuis un mois je ne vois plus mon fils. d'apres une assistante sociale, elle est dans ses droits.

je me tourne vers vous:

tout d'abord, a telle reellement ce droit?

qu'elles sont mes droits et mes recours face à cette situation?

merci

cordialement

Par **Marion2**, le **23/01/2009 à 22:38**

Bonsoir,

C'est une Assistante Sociale qui vous a répondu que la mère était dans ses droits alors que vous avez reconnu l'enfant ???

Là, vraiment, j'ai un gros doute !!!

Un droit d'hébergement, je veux bien admettre si l'enfant vient de naître comme vous le dites, mais un droit de visite, certainement pas !

Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Ce dernier statuera sur le montant d'une pension alimentaire ainsi que sur un droit de visite

(peut-être au domicile de la mère pour l'instant, vu que c'est un nouveau-né).
Un avocat n'est pas nécessaire.

Bon courage